

Sainte Marie, le 26 mai 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 mai 2023

.....

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie s'est réuni le 25 mai 2023 à 20 heures 15 en Mairie, sous la présidence de Gérald GROSCLAUDE, Maire de la commune.

Étaient présents : GROSCLAUDE Gérald - EMONIN Claire - GROSCLAUDE Denis - VALLAT Stéphanie - BIRINGER Frédéric -- BARAILLER Monique – BARBET Hervé - BOURGEOIS Alain – GUERITTOT Geneviève - PETETIN Nathalie -

Étaient absents excusés : HERMANT Éric - MAITRE Martine - VALLAT Guillaume - VALTON Julien.

Monsieur Hervé BARBET a été nommé secrétaire.

Monsieur Éric HERMANT donne procuration à Monsieur Gérald GROSCLAUDE pour ce conseil municipal.

.....

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission fleurissement :

Le Maire remercie les élus qui s'investissent dans la préparation des massifs.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

GROUPE ECOLOGIE NATIONALE – 10 Grande Rue - Installation de 13 panneaux photovoltaïques -

Retour :

PC:

PERRIN Olivier – rue de Lougres – Rénovation ancienne grange et maison de village – REFUSÉ LE 04/04/2023

DP:

COURGEY Norbert – 19 rue de Saint-Julien – Isolation thermique des murs extérieurs – ACCORDÉ LE 08/04/2023

MASTER ENERGIE – 31 rue de Bavans - Panneaux photovoltaïques - ACCORD TACITE LE 17/05/2023

AQUILANO Giacomo – 14 rue de la Chauillère – Piscine – ACCORDÉ LE 23/05/2023

CU:

Maître Pierre AMBLARD – 11 rue de Saint-Julien – RÉPONDU LE 03/04/2023

Maître Pierre AMBLARD – Côteau Veuillemet et la vie d'Echenans – RÉPONDU LE 23/05/2023

ACHAT DE MATÉRIEL

Le Maire présente aux membres du conseil municipal différents devis pour l'achat de matériel prévus au budget.

Matériel pour les employés

Le Mairie présente des devis pour l'achat d'une désherbeuse et d'un souffleur.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer ces achats auprès de l'entreprise BERCHAGRI pour un montant de 699 € HT soit 838.80 € TTC pour le souffleur et 6 986 € HT soit 8 383.20€ TTC pour la désherbeuse.

Matériel secrétariat de Mairie

Le Maire présente des devis pour l'achat d'une armoire forte ignifugée afin de protéger principalement les registres de l'Etat Civil

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer cet achat auprès de l'entreprise BJARSTAL pour un montant de 2 442,15€ HT soit 2 930,58€ TTC.

TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ DES TOILETTES SALLE DES ASSOCIATIONS

Le responsable de la commission présente aux membres du conseil municipal le devis afin de réaliser des travaux d'accessibilité dans les toilettes de la salle des associations.

Les membres du conseil municipal souhaitent apporter quelques modifications, comme uniformiser les sols des 3 toilettes et installer des boutons poussoirs au lieu des robinets classiques pour les lavabos.

L'exposé du responsable entendu et suite aux remarques prises en compte, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer un devis actualisé avec les demandes faites et de confier ces travaux d'accessibilité des toilettes de la salle des Associations à l'entreprise DOMENICHELLI.

Une demande de subvention peut être possible.

SALLE DES ASSOCIATIONS : NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'adjointe présente aux membres du conseil municipal la proposition du nouveau règlement intérieur de la salle des associations

A l'étude du document, il est demandé d'ajouter quelques points au règlement qui sont les suivants :

- le montant du chèque de caution soit 300 €,
- ajouter un paragraphe sur la location pour un jour en semaine concernant les modalités de remise des clés.

L'exposé entendu et après avoir apporté les modifications, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur de la salle des associations applicable à compter du 1^{er} juin 2023 ainsi que les nouveaux contrats.

LOGEMENT AU-DESSUS DE L'ÉCOLE : CHANGEMENT DES VELUX

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les locataires du logement au-dessus de l'école ont quitté celui-ci le mardi 9 mai 2023. Il rappelle qu'il a eu des problèmes d'humidité et qu'il est nécessaire de refaire une chambre et changer les velux.

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal différents devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à 10 voix pour et 1 abstention (Hervé BARBET), de retenir le devis de l'entreprise SARL LAURENT S pour un montant de 10 483, 20 € HT.

FORÊT : PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal une offre de l'ONF pour le programme de travaux forestiers 2023, pour un montant de 10 331.46 € HT soit 11 364.61 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition de l'ONF.

Travaux terrain Moto cros

Suite à la demande travaux de l'association du Moto Club, la commission bois, réunie le mardi 23 mai 2023, présente plusieurs devis et propose de retenir la proposition de l'entreprise BUHLER qui est la réalisation des travaux sans participation financière de la commune mais avec en contrepartie la récupération des bois abattus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition l'entreprise BUHLER.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION PEFC

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la certification PEFC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de renouveler son adhésion à PEFC BFC en :
 - inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC,
 - approuvant les règles de gestion durable et de s'engager à en respecter les clauses;
 - s'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation.
- demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC BFC.

TRAVAUX RUE DE LOUGRES

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les devis pour les travaux rue de Lougres concernant les eaux de ruissellement et 2 bordures de trottoir ne n'ont pas été reçus, il propose donc de reporter ce point à un prochain conseil municipal.

Accord du conseil municipal.

TRAVAUX VOIRIE : BOLW PATCHER

Le responsable de la commission propose aux membres du conseil municipal de reporter ce point à un prochain conseil municipal les devis pour les travaux de blow patcher n'ayant pas été reçus.

Accord du conseil municipal.

DEMANDES DE SUBVENTION

La responsable de la commission présente aux membres du Conseil Municipal les plusieurs demandes de subventions traitées en réunion de la commission animations et propose de verser les subventions suivantes:

- Tennis Club de la Vallée du Rupt : 550 €
- Les randonneurs de la Vallée du Rupt : 50 €
- Prélude : 180 €

Il est proposé de ne pas donner suites aux demandes de la SPA, de la Banque alimentaire et de la Prévention routière.

L'exposé de la responsable de commission entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à 10 voix pour et une abstention (Geneviève GUERITTOT) les propositions de la commission.

CENTRE DE GESTION : RÉFÉRENT DÉONTOLOGIE

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la Loi « 3DS » du 21 février 2022, il est prévu que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1^{er} juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques.

Dépourvu de pouvoir de sanction, le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêt dans lesquelles ils peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il appartient donc à chaque collectivité de désigner ce référent déontologue par délibération au plus tard au 1^{er} juin 2023.

Le Centre de Gestion propose cette mission d'assistance et de conseil permettant de prendre en charge l'ensemble des démarches afin de faciliter la mise en œuvre des obligations réglementaires.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de désigner en qualité de référents déontologues des élus, les personnes suivantes :

- Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
- Monsieur Christian BAUZERAND ; magistrat administratif ;
- Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
- Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
- Monsieur Xavier MONLAÛ, magistrat administratif ;

PRÉCISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;

FIXE à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions ;

FIXE les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe ;

ADOPTE la charte de l' élu local telle que définie en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à inscrire les dépenses afférentes au budget.

PMA : CAPITALE FRANCAISE DE LA CULTURE 2024

Pays de Montbéliard Agglomération a été retenu pour être Capitale française de la culture 2024. Dans ce cadre, le Président de PMA souhaite que chaque commune organise au moins une manifestation en lien avec cet événement sur son territoire.

Les différentes manifestations proposées seront recensées par PMA pour la fin d'année 2023.

Afin de préparer et de proposer une animation sur SAINTE-MARIE, le Maire propose de mettre en place un groupe volontaire pour travailler sur ce thème.

L'exposé du Maire entendu, Mesdames Claire EMONIN, Nathalie PETETIN Nathalie et Stéphanie VALLAT souhaitent faire partie de ce groupe de travail ainsi que Monsieur le Maire.

DIVERS

SIVU DE LA CHAULIERE :

La Présidente du SIVU donne des informations sur les effectifs scolaires pour la rentrée 2023 aux membres.

Afin de réduire les charges de fonctionnement et surtout les coûts des énergies, le SIVU envisage de réaliser des travaux d'isolation thermique sur le bâtiment primaire (ancien bâtiment), qui nécessiteront des investissements financiers de la part des communes membres.

Emploi Saisonnier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que 3 jeunes ont fait une demande de job d'été. Il propose de répartir les semaines d'été entre ces 3 personnes.

Reconnaissance en état de catastrophe naturelle « sécheresse »

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle « sécheresse » avait été déposée par la commune et qu'en date du 3 mai 2023 la commission a validé notre demande avec la parution au journal officiel de l'arrêté.

Une information a été faite sur notre site internet, sur l'application ainsi qu'aux personnes s'étant manifestées en Mairie.

La route des savoirs-faire du pays de Montbéliard

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le document reçu par PMA, une information sera faite sur notre site internet et par le biais de cityall.

Inauguration balade connectée

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une invitation a été reçue pour l'Inauguration d'une balade connectée, afin de répondre à cette invitation, personne n'est intéressé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h46

Le Maire, Gérald CROSCLAUDE

